

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU) COMMUN A TOUS LES LOTS

Groupement de commande

État – Ministère Chargé des Transports
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE)
et
Région Auvergne - Rhône Alpes

Le coordinateur du groupement est : Ministère Chargé des Transports
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE)

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

État – Ministère Chargé des Transports
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIR CE) en tant que
coordinateur d'un groupement de commande avec la région Auvergne – Rhône
Alpes
et Région Auvergne - Rhône Alpes.

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre Est par
délégation en vigueur de Madame la Préfète Coordinatrice des itinéraires
routiers pour la partie État.
Madame la Directrice Interdépartementale des Routes Centre – Est par
délégation en vigueur de Monsieur le Président de la Région Auvergne – Rhône
Alpes pour la partie Région.

Objet du marché

Assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation d'études et la réalisation
d'analyses relatives à l'entretien et à la requalification des réseaux et des
bassins d'assainissement.

N°	Désignation du prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire H.T.
A. Études		
A.1.	Études de diagnostic (DIAG) concernant un ouvrage d'assainissement ponctuel	
A.1.1.	Réalisation d'une étude d'un ouvrage de type DIAG Ce prix rémunère l'entièreté de l'étude d'un ouvrage type DIAG présentée dans le CCTP, incluant notamment : • la réalisation des étapes préalables. • Le diagnostic de terrain. • La programmation technico-financière des travaux nécessaires, suivant les conclusions du diagnostic • La rédaction et le rendu du rapport et des pièces demandées Le RPA essaiera autant que possible de faciliter les déplacements du prestataire pour les lots.	
A.1.1.1.	Prestation A.1.1. pour une quantité comprise entre 1 et 2 Le prix demandé est le prix unitaire A.1.1. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 1 à 2. L'unité :	
A.1.1.3	Prestation A.1.1. pour une quantité comprise entre 3 et 14 Le prix demandé est le prix unitaire A.1.1. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 3 à 14. L'unité :	
A.1.1.15.	Prestation A.1.1. pour une quantité comprise entre 15 et 29 Le prix demandé est le prix unitaire A.1.1. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 15 à 29. L'unité :	
A.1.1.30.	Prestation A.1.1. pour une quantité d'au moins 30 Le prix demandé est le prix unitaire A.1.1. lorsque la prestation est commandée avec une quantité d'au moins 30. L'unité :	
A.1.2.	Plus-Value – Définition des caractéristiques volumétriques de l'ouvrage Ce prix rémunère, en complément de l'étude DIAG (prix A.1.1.) présentée ci-dessus, la définition des caractéristiques volumétriques d'un ouvrage. Dans le cas d'une commande de type A.1.1. en une quantité supérieure à 1, la plus-value est toujours définie par ouvrage diagnostiqué et non pour l'ensemble du lot. L'unité :	

N°	Désignation du prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire H.T.
A.1.3.	Plus-Value – Définition de l'impluvium de l'ouvrage Ce prix rémunère, en complément de l'étude type DIA  présentée ci-dessus (prix A.1.1.), la définition de l'impluvium d'un bassin. Dans le cas d'une commande de type A.1.1. en une quantité supérieure à 1, la plus-value est toujours définie par ouvrage diagnostiqué et non pour l'ensemble du lot. L'unité :	
A.2.	Réalisation d'un visuel pour un panneau représentant le fonctionnement du bassin	
A.2.1.	Réalisation du visuel Ce prix rémunère la réalisation d'un visuel, suivant le modèle fourni par la DIR Centre-Est, d'un panneau pour montrer le fonctionnement du bassin et la localisation de ses vannes dans l'optique d'une intervention d'urgence. L'unité :	
A.3.	Calcul du dimensionnement théorique d'un réseau de collecte et rétablissement hydraulique	
A.3.1.	Réalisation du calcul Ce prix rémunère la prestation de calcul de dimensionnement, uniquement pour un ouvrage linéaire existant (Cf. Partie 2-2. du CCTP). Il est notamment demandé le recueil des données pluviométriques sur le secteur concerné, le recueil des exigences du SAGE et la réalisation des calculs nécessaires au dimensionnement. L'unité :	
A.4.	Réalisation d'études de type PRO et de dossiers d'antériorité au titre de la LSE	
A.4.1.S.	Réalisation d'une étude de type PRO simple Ce prix rémunère l'entièreté de l'étude type PRO présentée dans le CCTP pour un ouvrage associé de son bassin-versant routier. Ce prix concerne les ouvrages dits « simples » (bief de confinement, fossé sub-horizontale équipé) au sens du CCTP. Ces études incluent notamment : • Les choix techniques de réhabilitation de l'ouvrage visé ; • La vérification des caractéristiques de l'ouvrage vis-à-vis des exigences réglementaires et des contraintes d'exploitation ; • L'établissement d'un coût prévisionnel des travaux et un échancier d'exécution ; • La production de l'ensemble des pièces attendues. L'unité pour un ouvrage simple d'après le CCTP :	
A.4.1.C.	Réalisation d'une étude de type PRO classique Ce prix rémunère l'entièreté de l'étude type PRO présentée dans le CCTP pour un ouvrage associé de son bassin-versant routier. Ce prix concerne les ouvrages dits « classiques » (bassins routiers, ...) au sens du CCTP. Ces études incluent notamment : • Les choix techniques de réhabilitation de l'ouvrage visé ;	

N°	Désignation du prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire H.T.
	- La vérification des caractéristiques de l'ouvrage vis-à-vis des exigences réglementaires et des contraintes d'exploitation ; - L'établissement d'un coût prévisionnel des travaux et un échéancier d'exécution ; - La production de l'ensemble des pièces attendues. L'unité pour un ouvrage classique d'après le CCTP :	
A.4.2.	Plus-value – Rédaction d'un dossier de déclaration d'antériorité au titre de la loi sur l'eau Ce prix rémunère la rédaction d'un dossier d'antériorité pour la DDT concernée lors d'un projet de réfection d'ouvrage, en plus-value au prix A.4.1.S. ou A.4.1.C. . L'unité :	
A.4.3.	Plus-value – Calcul du dimensionnement théorique d'un ouvrage d'assainissement ponctuel Ce prix rémunère le calcul du dimensionnement théorique de l'ouvrage sous étude PRO dans le cas où la solution retenue viendrait modifier substantiellement les caractéristiques volumétriques initiales de l'ouvrage (cf détails dans le CCTP). Ce prix est une plus-value au prix A.4.1.S. ou A.4.1.C. . L'unité :	
A.5.	Réalisation de prélèvements et d'analyses de terres, de boues, de sédiments et d'eaux sur le réseau routier national de la DIR Centre-Est	
A.5.1.	Réalisation d'un échantillon de terres, boues ou sédiments, analyse et rédaction du rapport Ce prix rémunère : - la réalisation d'un échantillon (composé de 2 prélèvements) de terre, boue ou sédiments en un point d'un ouvrage ou sur un tas de boues curées au préalable. La localisation de l'échantillon sera précisée par le RPA ; - L'analyse de cet échantillon en laboratoire pour les paramètres du « Pack ISD » décrit en Annexe IV du CCTP ; - La rédaction du rapport d'analyses. Lorsque ce prix est demandé en une quantité multiple, Le RPA essaiera autant que possible de faciliter les déplacements du prestataire.	
A.5.1.1.	Prestation A.5.1. pour une quantité de 1 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.1. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 1. L'unité :	
A.5.1.2.	Prestation A.5.1. pour une quantité comprise entre 2 et 3 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.1. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 2 à 3.	

N°	Désignation du prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire H.T.
	L'unité :	
A.5.1.4.	Prestation A.5.1. pour une quantité comprise entre 4 et 7 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.1. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 4 à 7. L'unité :	
A.5.1.8.	Prestation A.5.1. pour une quantité au moins égale à 8 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.1. lorsque la prestation est commandée avec une quantité au moins égale à 8 L'unité :	
A.5.2.	Réalisation de 3 échantillons sur un même ouvrage de terres, boues ou sédiments, analyse et rédaction du rapport Ce prix rémunère : • La réalisation d'un échantillon sur 3 points distincts d'un même ouvrage. Chacun des 3 échantillons est composé de 2 prélèvements de terre, boue ou sédiments en un point de l'ouvrage. La localisation des 3 échantillons sera précisée par le RPA ; • L'analyse de ces échantillon en laboratoire pour les paramètres du « Pack ISD » décrit en Annexe IV du CCTP ; • La rédaction du rapport d'analyses. Lorsque ce prix est demandé en une quantité multiple, Le RPA essaiera autant que possible de faciliter les déplacements du prestataire.	
A.5.2.1.	Prestation A.5.2. pour une quantité de 1 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.2. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 1. L'unité :	
A.5.2.2.	Prestation A.5.2. pour une quantité comprise entre 2 et 3 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.2. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 2 à 3.	
A.5.2.4.	Prestation A.5.2. pour une quantité comprise entre 4 et 7 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.2. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 4 à 7. L'unité :	
A.5.2.8.	Prestation A.5.2. pour une quantité au moins égale à 8 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.2. lorsque la prestation est commandée avec une quantité au moins égale à 8 L'unité :	

N°	Désignation du prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix unitaire H.T.
A.5.3.	Plus-value sur dispositifs spéciaux de descente dans un ouvrage Ce prix est une plus-value au prix A.5.2. défini précédemment dans le cas spécifique et exceptionnel où un ouvrage ne disposerait pas de rampe, d'escalier ou de tout autre dispositif permettant d'y descendre (cf CCTP). Le prix correspondant traite uniquement de l'accès à l'ouvrage, et pas de l'accès au centre du bassin une fois que l'équipe de terrain est descendue dans l'ouvrage. Dans le cas d'une commande de type A.5.2. en une quantité supérieure à 1, la plus-value est toujours définie par ouvrage diagnostiqué et non pour l'ensemble du lot. L'unité :	
A.5.4.	Réalisation d'un échantillons d'eau, analyse et rédaction du rapport sur 1 point distinct Ce prix rémunère : - la réalisation d'un échantillon (composé de 3 prélèvements) d'eau en un point d'un ouvrage ou sur un point du réseau. La localisation de l'échantillon sera précisée par le RPA ; - L'analyse de cet échantillon en laboratoire pour les paramètres du « Pack eau » décrit en Annexe V du CCTP ; - La rédaction du rapport d'analyses. Lorsque ce prix est demandé en une quantité multiple, Le RPA essaiera autant que possible de faciliter les déplacements du prestataire.	
A.5.4.1.	Prestation A.5.4. pour une quantité de 1 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.4. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 1. L'unité :	
A.5.4.2.	Prestation A.5.4. pour une quantité comprise entre 2 et 4 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.4. lorsque la prestation est commandée avec une quantité de 2 à 4. L'unité :	
A.5.4.5.	Prestation A.5.4. pour une quantité au moins égale à 5 Le prix demandé est le prix unitaire A.5.4. lorsque la prestation est commandée avec une quantité au moins égale à 5 L'unité :	

